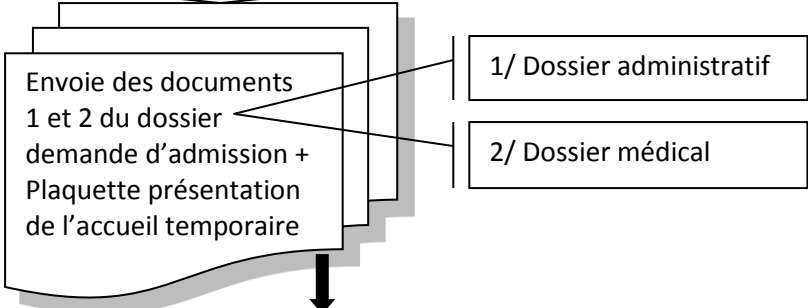


Procédure de pré admission Accueil temporaire

☎ Premier contact téléphonique du demandeur ou de son représentant
 ↻ Transmission à l'accueil temporaire

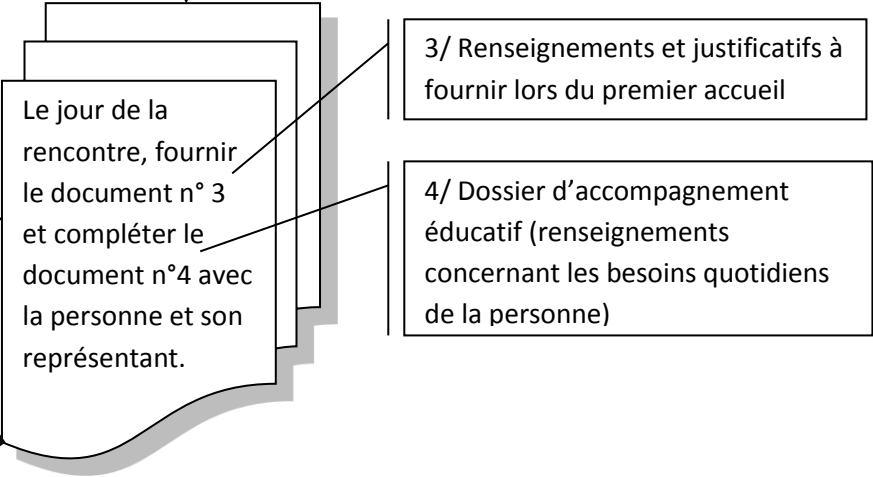
Dans les 24 heures



A réception du dossier et après vérification de la présence des justificatifs demandés
 Secrétariat → Bannette Accueil temporaire

Fixer une date de rencontre avec la personne et son représentant au plus tard dans la semaine qui suit la réception du dossier.

- Personnes à prévenir qui doivent être présentes**
- Impérativement :**
- 1 IDE
 - 1 Membre de l'équipe de l'AT
 - Le directeur ou la chef de service
- Facultativement selon dossier et disponibilité :**
- La psychologue
 - Le kinésithérapeute
 - Le médecin psychiatre
 - La psychomotricienne
 - l'assistante sociale



Le jeudi qui suit la rencontre, le dossier est examiné en réunion cadres et la commission donne un avis sur l'admission

Avis favorable : la personne ou son représentant sont informés dans les 48h par téléphone et par courrier, une date est fixée pour un premier séjour

Avis défavorable : la personne ou son représentant sont informés dans les 48h par téléphone et par courrier

Dossier archivé